



Commune de  
**St-Sulpice**

Compte rendu N° 07/2022

Séance de la ComDD

**Mardi 4 octobre 2022 à 20h00**

à la salle des Commissions,

Rue du Centre 60

## **COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **Participants**

Arnoud Bifrare (AB), Quentin Bizzo (QB), Arnaud Delessert (AD), Sidonie Fandard (SF), Carmen Fankhauser (CF), Andrea Medrano (AMG), Anne Merminod (AM), Pierre-Alain Probst (PAP), Claude-Alain Rouge (CAR), Constant Signarbieux (CS)

### **Excusés**

Emilie Gachoud (EG), Constant Signarbieux (CS)

### **Diffusion**

Participants, absents et sur le site de la commune

### **Validation**

Merci de nous faire part de vos retours et commentaires jusqu'au 4 novembre 2022. Le présent compte rendu sera considéré comme validé après ce délai.

### **Ordre du jour de la séance**

- Information sur le projet d'harmonisation du Règlement du Fonds communal pour le développement durable et de la Directive d'application y relative

Point de situation :

- Projets achevés
  - Projets en cours
- Récapitulatif des mesures proposées par la Commission et projets retenus pour 2023
- Proposition du budget 2023 pour approbation
- Divers

**Points abordés :** se référer à la présentation de la séance en annexe.

## Complément d'information et échanges

- Les membres de la Commission ont été informés de l'avancement du projet d'harmonisation du règlement du fonds communal et de la directive. AM leur a présenté les modifications apportées aux articles 13 et 14 du règlement et l'article 4 de la directive.
- Après discussion, les membres ont proposé d'inscrire dans la directive que la commission peut être composée « d'un ou *plusieurs* membres externes compétents, domiciliés sur le territoire communal ».
- AM a expliqué les différentes étapes du processus : d'abord soumettre les modifications au Canton qui devra les valider, puis soumettre un préavis avec les modifications du règlement au Conseil communal.
- AM s'est engagée à tenir informé les membres de la commission sur l'avancement du projet. Elle a rendu les membres attentifs au fait qu'une commission devrait être reconstituée une fois le nouveau règlement et la nouvelle directive entrés en vigueur.
- AM a fait un retour sur le projet « Nuits de Perséides ». Elle a expliqué que le flyer était le même pour toutes les communes du district. Cela ne nous a pas permis de spécifier que l'extinction de l'éclairage public sur St-Sulpice n'était que partielle. AM a rappelé qu'une extinction totale était trop coûteuse au vu de la vétusté de notre éclairage public.
- La commission a évoqué la question de l'automatisation de l'éclairage public sur le territoire communal. QB a proposé de réallouer une partie du Fonds du développement durable à l'éclairage public. AM et AMG ont expliqué qu'un Fonds pour l'éclairage public existe. Le restant du budget 2022 pour le développement durable a été pris en considération pour la réalisation du budget 2023.
- AM a fait un retour sur le bon déroulement du projet « Légumes perchés » : bon accueil des enseignants et des élèves et bons résultats malgré la sécheresse estivale.
- CF a parlé des terrains exploités par le maraîcher près du potager de l'école et a fait part de ses craintes quant aux produits y utilisés. CAR a expliqué qu'une analyse des terrains a été faite et que les valeurs obtenues respectent le cadre légal.
- AM a fait un compte rendu sur la venue d'un vélo truck pendant l'été : 21 réparations et des rendez-vous pris pour des réparations plus importantes.
- AM a expliqué que l'installation d'une station Publibike au parking du Centre a pris du retard. Entre-temps, la station a été installée.

- AM a fait savoir que la Municipalité devrait se prononcer prochainement concernant une offre d'étude sur la mobilité électrique fait par la société E-Cube. Cette dernière a notamment travaillé avec la commune de Montreux avec succès.
- AM a évoqué la décision municipale de mener une étude d'opportunité sur le chauffage à distance sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une collaboration avec la commune d'Ecublens.
- Dans le cadre du projet 123Nature, AMG a partagé le constat d'un manque de biodiversité autour du collège de Pâquis. Un membre de la commission a demandé si c'était possible d'enlever les dalles autour de l'école pour renaturer l'espace. AMG a expliqué se renseigner sur la possibilité de réaliser un projet participatif de renaturation autour de l'école comment celui fait au collège de la Concorde à Chavannes-près-Renens.
- Dans le cadre de la participation à la collecte nationale des mégots, CAR nous a fait part du nombre des mégots ramassés quotidiennement par le service de voirie. Il a rappelé qu'une campagne a été menée par la police, il y a quelques années, pour sensibiliser la population à ne pas jeter les mégots dans les grilles d'égouts.
- Lors de la présentation du récapitulatif des mesures proposées par la Commission, AMG a expliqué que la proposition de mettre à disposition une navette gratuite à l'intérieur de St-Sulpice pour les habitants n'a pas été retenue. Le Fonds du développement durable ne peut pas assumer une telle dépense et qu'il existe d'autres possibilités de transport telles que les bus TL et MBC, l'organisation d'un Pedibus pour les écoliers, etc.
- Des membres ont rappelé que Transport handicap Vaud, le réseau 4S et les chauffeurs bénévoles de l'Ouest lausannois proposent désormais des services de transport à des prix abordables aux personnes âgées ou à mobilité réduite.
- AMG a rappelé que le budget du développement durable se limite à environ 150'000 CHF par an et que cela restreint le nombre de projets et de subventions possibles.
- AMG a dit que la proposition de subventionner les pompes à chaleur a été retenue. Le montant octroyé sera modeste compte tenu du budget à disposition.
- La Commission a proposé d'octroyer des subventions pour la rénovation énergétique. AMG a expliqué que cette proposition a été retenue sous la forme d'un accompagnement proposé aux propriétaires pour faciliter leurs démarches. Elle a rappelé le projet « Commune rénove » présenté à la Commission lors de la séance du 13 juin 2022. Elle a rappelé que ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie du [Plan Directeur intercommunal de l'Ouest lausannois \(PDi-OL\)](#) qui préconise, entre autres, d'accélérer la rénovation thermique des bâtiments pour atteindre les objectifs fixés par la Stratégie énergétique fédérale 2050.

- CF a demandé si la déléguée avait connaissance du projet « Renovo » et si celui-ci avait été étudié en même temps que celui de « Commune rénove ». AMG a répondu que les déléguées à l'énergie avaient étudié les deux offres et que leur choix s'est porté sur « Commune rénove ».
- La Commission a demandé qu'un rappel du projet « Commune rénove » soit fait. AMG s'est engagée à leur envoyer une présentation de l'offre avec le compte-rendu de la séance.
- CF a demandé pourquoi on ne soutient pas au moins la rénovation des fenêtres en proposant une subvention, faute de ne pas pouvoir soutenir avec le Fonds une rénovation complète d'un bâtiment. AMG lui a expliqué que la politique du canton de Vaud dans la matière est de soutenir financièrement la rénovation complète du bâtiment. La commune suit le même raisonnement.
- AB a rappelé que le remplacement de fenêtres est, de loin, une mesure insuffisante pour réduire les déperditions de chaleur. L'isolation de la toiture et de la façade reste une mesure prioritaire.
- AB a également expliqué que le Canton a décidé d'abandonner la subvention pour le seul remplacement des fenêtres, car « une fois cette mesure prise par les propriétaires (la plus facile à mettre en œuvre), ces derniers avaient, par la suite, plutôt tendance à reporter leur décision concernant l'isolation et le système de chauffage, contribuant ainsi à la stagnation du taux de rénovation du bâti. Ce qui n'était bien évidemment pas le but recherché par l'Etat ». Il a indiqué que c'était l'exemple typique d'une subvention contre-productive.
- CF a parlé de la possibilité de faire des préavis pour obtenir le financement pour certains projets qui demandent des ressources importantes. Elle a également souligné l'importance de sensibiliser le Conseil communal sur les enjeux énergétiques et environnementaux. Elle a évoqué la possibilité d'organiser une conférence ou faire venir un intervenant au Conseil communal pour approfondir les connaissances des conseillers communaux dans la matière. AB a suggéré Marc Muller d'Impact living ou le Prof. François Maréchal de l'IPESE de l'EPFL Valais-Wallis comme possibles conférenciers. Il propose, en cas d'intérêt, de faire le lien avec le Prof. Maréchal qu'il pense pourrait intervenir sans demander de rétribution.
- AB a souligné que les projets éducatifs et de l'accompagnement pour faciliter les démarches administratives étaient aussi importants que l'octroi des subventions.
- AMG leur a fait une proposition de budget pour 2023, sous condition d'approbation du budget le 7 décembre 2022 par le Conseil communal. Depuis notre dernière séance de Commission, le budget a été revu à la baisse et il est actuellement de 280'000 CHF au lieu de 310'000 CHF évoqués lors de la séance. Pour rappel, 130'000 CHF du budget proviennent des réserves cumulées en 2021 et 2022.
- AMG a expliqué que toutes les lignes du budget en vert ne peuvent pas être réduites, ni enlevées, car il s'agit des engagements pris par la Commune pour 2023. Les lignes budgétaires en jaune peuvent être modifiées selon les souhaits de la Commission.

- La Commission pourra se prononcer prochainement sur les projets qu'elle souhaiterait implémenter en 2023. Une consultation sera menée une fois le budget approuvé par le Conseil communal.
- Dans les divers, SF a demandé si le Fonds ne pouvait pas financer une solution informatique pour redistribuer les enfants au sein du réseau AJESOL, car des enfants de St-Sulpice vont à la garderie dans une autre commune et vice-versa. Elle a avancé que cette mesure permettrait de réduire l'impact carbone des trajets que doivent effectuer les parents. AM qui est aussi à charge du dicastère « Enfance et jeunesse » a expliqué que le réseau permet d'améliorer le taux de remplissage des infrastructures de garde, ce qui reste prioritaire compte tenu de la pénurie des places en garderie.





# Commission développement durable

Séance du 04.10.2022



# Ordre du jour

1. Information sur le projet d'harmonisation du Règlement du Fonds communal pour le développement durable et de la Directive d'application relative au fonctionnement de la Commission pour le développement durable
2. Point de situation :
  - a. Projets achevés
  - b. Projets en cours
3. Récapitulatif des mesures proposées par la Commission pour 2023 et projets retenus
4. Proposition du budget 2023 pour approbation
5. Divers



# Information sur le projet d'harmonisation du Règlement du Fonds communal et de la Directive

## Article 13 Organisation

La Municipalité désigne, au début de chaque législature, une commission constituée :  
d'une délégation de la Municipalité comprenant, en tous les cas, le Municipal en charge du développement durable ;  
d'un ou plusieurs membres de l'Administration communale dont les fonctions sont en lien avec le développement durable ;  
un ou plusieurs membres du Conseil communal ;  
un ou plusieurs membres externes compétents, domiciliés sur le territoire communal.  
La composition et l'organisation de la commission sont de la compétence de la Municipalité. Elle se réunit sur demande du Président, mais au moins deux fois par an. Elle ne peut siéger valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.  
Le programme annuel de subventions est validé par la Municipalité.  
La commission est chargée :  
de proposer les mesures encouragées par le fonds ;  
de proposer l'octroi d'aides.  
Le délégué au développement durable est chargé de l'examen et de l'instruction des demandes de subventions.

## Article 14 Gestion du fonds

La Municipalité est responsable de la gestion du fonds ;  
Elle informe le Conseil communal de la gestion et du contrôle du fonds dans le cadre du rapport de gestion.

## Article 13 Organisation

La Municipalité de St-Sulpice compose, au début de chaque législature, une commission constituée d'une délégation de la Municipalité avec, au moins le responsable du dicastère en charge du développement durable qui préside le Fonds. La commission peut également être composée d'un membre de l'Administration communale en lien avec le développement durable, d'un ou plusieurs membres du Conseil et d'une personne intéressée et compétente, si possible habitant de la commune.

La commission se réunit sur demande du Président. Elle ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Sur la base d'un programme annuel de subventions validé par la Municipalité, la commission est chargée d'évaluer les demandes de subventions soumises au Fonds et d'octroyer les financements.

## Article 14 Gestion du fonds

Le service « Énergie & Environnement », à défaut, le collaborateur en charge du développement durable, est responsable de la gestion du Fonds. Il a comme mission de coordonner les activités de la commission du Fonds, d'effectuer le suivi des actions et projets soutenus, de proposer annuellement des nouvelles aides financières génériques. Il est également en charge de la communication concernant le Fonds.





# Information sur le projet d'harmonisation du Règlement du Fonds communal et de la Directive

## Article 4 Composition

Elle peut compter jusqu'à 10 membres, dont :  
une délégation municipale formée d'un ou plusieurs membres ;  
un ou deux membres de l'administration communale dont le délégué au développement durable ;  
un ou plusieurs membres du Conseil communal, si possible un représentant de chaque parti ;  
un ou plusieurs membres externes compétents, domiciliés sur le territoire communal ;

La Municipalité désigne ses représentants en début de chaque législature. Elle nomme les représentants du Conseil communal sur proposition du Conseil. Elle nomme les membres externes sur la base d'un dossier de candidature.

Les membres de la commission sont nommés pour la durée de la législature. Cette nomination est reconductible. En cas de vacance d'un poste en cours de législature ou d'absences répétées aux séances, la Municipalité peut proposer de pourvoir le poste.

## Article 4 Composition

La commission est présidée par le Municipal en charge du développement durable qui en est membre de droit. Elle peut comporter jusqu'à 10 membres, dont :

- un ou plusieurs membres de l'administration communale dont le délégué au développement durable ;
- un ou plusieurs membres du Conseil communal ;
- une ou plusieurs personnes, intéressées et compétentes, si possible habitant la commune.

La Municipalité nomme les membres de la commission pour la durée d'une législature, sur proposition du Municipal en charge du développement durable. Cette nomination est reconductible.

En cas de poste laissé vacant en cours de législature, la Municipalité peut proposer un membre pour son remplacement.



# Point de situation : projets achevés

- Nuits des Perséides (2 nuits) : extinction partiel de l'éclairage public, zone du Laviau, action de communication commune.
- Légumes perchés (5 ateliers) : meilleur résultat cette année, malgré la sècheresse.
- Vélo truck : 21 vélo réparés pendant la demi-journée et des rendez-vous pris pour des réparations plus importantes.

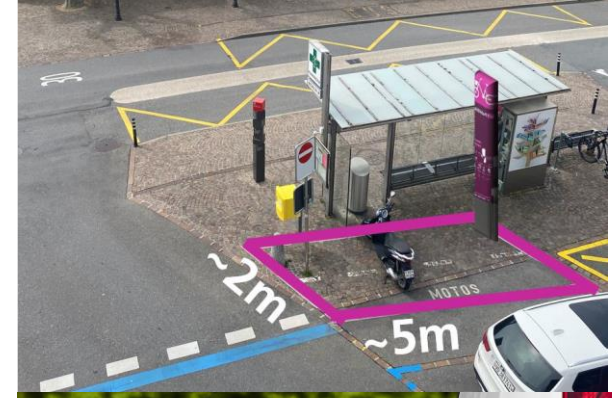


# Point de situation : projets en cours

- Publibike : retard pris, installation prévue pour le 21 octobre 2022
- Étude mobilité électrique

But : la société E-Cube nous a fait une offre comprenant : un état de lieux de la mobilité électrique, une enquête auprès des utilisateurs et une stratégie de déploiement des infrastructures de recharge publique.

Prix : 28'350 CHF, subvention cantonale de 10'000 CHF possible.
- Étude CAD : la Municipalité a accepté la réalisation d'une étude d'opportunité complète sur l'ensemble du territoire. Prix HT : 21'895 CHF (sur deux exercices).





# Point de situation : projets en cours

- Offre groupée pour le photovoltaïque : la séance d'information a eu lieu, plus de 120 participants, actuellement 48 projets inscrits  
Délai d'inscription : 23 octobre 2022  
Mi-mars → rendu des offres sélectionnées aux propriétaires
- 123Nature : 6 sorties qui ont suscité de l'intérêt, on a constaté que la biodiversité autour de l'école peut être améliorée
- Water lover challenge : participation à la collecte nationale des mégots du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 2022, action visant à sensibiliser la population à la préservation de l'eau

GROUP-IT  
by HES-SO



# Récapitulatif des mesures proposées par la Commission et projets retenus pour 2023

| Domaine                                   | Projet                                                                                                                    | Statut                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mobilité</b>                           | Bornes de recharge intelligentes pour immeubles et les privés<br>Bornes publiques de recharge (voiture, scooter et vélos) | Retenu mais à l'horizon 2024 en fonction des résultats de l'étude mobilité électrique                                                     |
|                                           | Navette gratuite à l'intérieur de St-Sulpice                                                                              | Pas retenu par manque des ressources                                                                                                      |
|                                           | Remboursement des transports publics ;<br>l'abonnement demi-tarif                                                         | Retenu                                                                                                                                    |
|                                           | Covoiturage                                                                                                               | Pas retenu, car des plateformes en ligne propose ce service, mais on pourrait en informer la population davantage (ex : e-covoiturage.ch) |
|                                           | Atelier vélo                                                                                                              | Retenu à déterminer encore sous quelle forme                                                                                              |
| <b>Énergies renouvelables</b>             | Subvention pompes à chaleur                                                                                               | Retenu                                                                                                                                    |
| <b>Efficacité énergétique du bâtiment</b> | Subvention du CECB (certificat énergétique cantonal des bâtiments)                                                        | Pas retenu, le canton offre déjà un soutien financier important (1'000 pour l'habitat individuel et 1'500 pour autres catégories)         |
|                                           | Rénovation énergétique (toiture, caves, façades, fenêtres, portes)                                                        | Retenu sous la forme d'un accompagnement pour booster la rénovation par le biais du projet « Commune rénove »                             |
| <b>Économies d'énergie</b>                | Coaching carbone pour les habitants                                                                                       | Retenu                                                                                                                                    |
| <b>Biodiversité</b>                       | Planter un arbre indigène à chaque naissance                                                                              | Pas retenu pour 2023                                                                                                                      |
|                                           | Subvention pour la plantation d'arbres fruitiers, reboisement des jardins, etc.                                           | On peut élargir la subvention pour les haies pour d'autres projets. À étudier à quel horizon temporel.                                    |





# Proposition budget 2023

| Budget développement durable 2023   |        |                       |
|-------------------------------------|--------|-----------------------|
| Libellé                             | Nombre | Montant               |
| Subvention capteurs photovoltaïques | 50     | 100 000 CHF           |
| Subventions mobilité                |        | 40 000 CHF            |
| Subventions pompes à chaleur        |        | 40 000 CHF            |
| Ma Commune et moi                   | 20     | 16 000,00 CHF         |
| Publibike                           |        | 10 000,00 CHF         |
| Vélo cargo                          |        | 2 500,00 CHF          |
| 123 Nature                          |        | 4 500,00 CHF          |
| Nuit des Perséides                  |        | 2 700,00 CHF          |
| Légumes perchés                     |        | 2 200,00 CHF          |
| Etude CAD                           |        | 15 000,00 CHF         |
| Programme subventions               |        | 3 500,00 CHF          |
| Commune rénove                      |        | 35 000,00 CHF         |
| Guichet virtuel                     |        | 20 000,00 CHF         |
| Divers                              |        | 18 000,00 CHF         |
| <b>Total</b>                        |        | <b>309 400,00 CHF</b> |
| <b>Budget 2023</b>                  |        | <b>310 000,00 CHF</b> |



# Divers





**Merci de votre attention !**